

Proposition de stage

Construction d'un projet de comptabilité des flux de matières à l'échelle de filières économiques

1- Présentation de l'activité d'Alterre

Alterre Bourgogne-Franche-Comté a pour mission de mobiliser les acteurs régionaux afin que les enjeux liés à l'environnement et au développement soutenable soient placés au cœur des politiques et des actions des territoires bourguignons.

L'agence agit en direction d'un public varié--collectivités territoriales, associations, organisations socioprofessionnelles, administrations, entreprises et professionnels de la formation--, à qui elle fournit des outils de sensibilisation et d'aide à la décision, ainsi qu'un appui technique et méthodologique.

Ses actions sont de 3 types :

1. observation de l'environnement et évaluation de politiques publiques,
2. accompagnement de porteurs de projets,
3. développement de la formation et l'éducation au développement durable.

Plateforme de dialogue et de partage, l'agence favorise les partenariats dans l'objectif de susciter des initiatives qu'elle accompagne et qu'elle valorise.

Alterre est un centre de ressources sur l'environnement et le développement soutenable, avec un service de documentation ouvert au public. Pour en savoir plus : www.alterrebourgognefranchecomte.org

2- Contexte dans lequel s'insère la mission

Alterre a élaboré en 2012-2013 une première comptabilité des flux de matières impliqués dans le fonctionnement des activités sur le territoire de l'ex-Bourgogne (échelle régionale et départementale). Une présentation des résultats est téléchargeable ici : <http://www.alterrebourgognefranchecomte.org/f/mediatheque/2069/la-bourgogne-comptabilise-ses-flux-de-matieres/>

Reconnus et utilisés au niveau national¹, ces travaux pionniers ont apporté une nouvelle connaissance du territoire et ont constitué un outil de sensibilisation et de mobilisation des acteurs autour d'une vision objective de l'utilisation des ressources. Cette comptabilité a cependant été insuffisante pour déclencher des actions de terrain.

Aujourd'hui, le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté élabore une stratégie régionale d'économie circulaire et souhaite travailler davantage avec les filières économiques. L'ADEME Bourgogne-Franche-Comté a prévu de lancer un nouvel Appel à projets Economie circulaire d'ici l'été 2019, dans lequel s'inscrit un volet sur l'économie de la ressource.

¹ Voir guide méthodologique publié par le Commissariat Général au Développement Durable, auquel Alterre a contribué <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/EIT%20-%20comptabilite%20des%20flux%20de%20matieres.pdf>

Alterre souhaite ainsi préparer la construction d'un projet permettant d'affiner la comptabilité de flux de matières à l'échelle de filières économiques. Ce projet devra répondre aux critères d'éligibilité de l'appel à projets de l'ADEME BFC (voir annexe).

3- Présentation de la mission

La mission consiste à :

- Identifier les filières économiques les plus pertinentes à étudier, notamment en rencontrant les institutions régionales (Conseil régional, ADEME, DREAL) mais aussi des représentants de filières ou structures accompagnatrices (Agence économique régionale, Chambres consulaires, etc)
- Analyser les besoins en termes de suivi des flux de matières dans les filières identifiées, en vue d'alimenter des plans de gestion des ressources pour les filières
- Proposer des méthodologies pour étudier les flux de matières, et éventuellement des partenariats de travail. Ces propositions pourront s'appuyer sur des travaux déjà identifiés par Alterre : travaux engagés par d'autres agences régionales de l'environnement en France, travaux menés par la sous-direction Economie des ressources naturelles et risques du Ministère de la transition Ecologique et Solidaire.
- Rédiger un argumentaire et une proposition de projet pour candidater à l'appel à projet de l'ADEME BFC d'ici l'été 2019.

Si le projet est retenu par l'ADEME, un contrat à durée déterminée pourra être proposé pour sa mise en œuvre, à la suite du stage.

4- Profil

- Bac+5 profil ingénieur, si possible avec spécialité économie circulaire
- Bon relationnel, sens de la diplomatie et des contacts
- Ouverture d'esprit
- Rigueur scientifique
- Capacité de synthèse et de rédaction
- Autonomie et capacité importante d'organisation

5- Conditions :

Stage de 6 mois – 35 h/semaine

Poste basé à Dijon

Indemnisation selon la réglementation en vigueur et chèques-déjeuner

CV et lettre de motivation à adresser:

- Par email à : p.repellin@alterrebfc.org
- Ou par courrier à :
Pascale Repellin
ALTERRE BFC
La Bourdonnerie
2 allée Pierre Lacroute
21000 DIJON

Annexe : Extrait du règlement du précédent appel à projets de l'ADEME BFC sur le volet Economie de la ressource

Volet 1 : Plan ressources filières

Objectifs

Les activités économiques de fabrication des biens et d'équipements consomment des matières primaires (eau, énergie, granulats, métaux, biomasse...), génèrent des polluants ou matières secondaires (déchets, émissions de gaz à effet de serre...). Si les polluants ont un impact direct pour les territoires, les matières primaires, dans une société mondialisée, peuvent être extraites et transformées localement ou venir de l'autre bout du monde en engendrant des impacts indirects importants. La plupart du temps, les conséquences ne sont pas connues par les entreprises ou le consommateur. Par ailleurs, le degré de dépendance vis-à-vis de ressources extérieures peut générer en cas de conflits, de raréfaction, ou d'épuisement des ressources, des tensions sur l'approvisionnement, les coûts, voire des ruptures définitives pouvant mettre en péril l'activité des entreprises.

Les diagnostics multi flux étendus à l'échelle d'une filière doivent mieux appréhender les enjeux de la dépendance de l'économie régionale aux ressources naturelles et produire des recommandations pour la réduire. Ils doivent aussi inciter à dégager des actions nécessaires pour protéger les filières et les entreprises, face à un risque de pénurie de certaines ressources nécessaires ou vitales (eau, air, sol, aliments...) et l'économie. Les plans ressources visent à :

- Découpler la croissance économique de la consommation des ressources pour prévenir les conflits d'usages entre et pour les matières primaires et secondaires, par un usage plus efficace basé sur la sobriété et l'efficacité dans la gestion des ressources, et par le report vers des ressources alternatives ou de substitution
- Vulgariser la question de rareté des ressources à l'échelle d'une filière et à développer des stratégies et des plans d'actions globaux à l'échelle régionale
- Améliorer et diffuser par le biais d'étude de flux de matière des filières régionales, la connaissance de la demande et de l'offre en ressources et de ses déterminantes. Il s'agit aussi d'identifier les risques d'impasses pour les prévenir
- Soutenir la recherche, le développement et l'innovation en matière d'économie circulaire
- Élaborer des stratégies et des plans d'actions intégrés visant la préservation des matières primaires et la réduction des matières secondaires, décliné par piliers d'économie circulaire
- Décliner par ressource, les critères de production soutenable, ce qui implique de respecter une hiérarchie des ressources, pour optimiser leur usage, du moins dégradé ou plus dégradé
- Sensibiliser l'ensemble des parties prenantes d'une filière aux enjeux des ressources naturelles.

Ces plans ressources filières pourront s'inscrire comme une des composantes des contrats de filières signés entre la Région, l'Etat, les branches d'activités et les interprofessions. Les collectivités territoriales ne sont pas concernées par ce volet.

Critères d'éligibilité

1. Projets éligibles

Peut être proposé :

- Tout projet se déroulant en région Bourgogne-Franche-Comté et n'ayant pas encore bénéficié d'un financement public portant sur les dépenses éligibles du projet
- Tout projet concourant de façon concrète à un projet d'étude de flux de matière d'une filière économique régionale visant la diminution globale de l'empreinte environnementale et en déclinaison dans les entreprises
- Tout projet concourant à la mise en mouvement d'une filière économique dans son ensemble sur l'économie de la ressource
- Tout projet visant l'animation et la mise en œuvre d'un programme d'actions concrètes à l'échelle régionale et à l'échelle des entreprises

2. Les porteurs de projet éligibles

Les porteurs de projets éligibles sont les filières économiques, interprofessions, clusters, pôles de compétitivité, centres de recherche ou établissements publics de recherche, y compris de l'Economie sociale et solidaire.

3. Exclusions

Ne sont pas éligibles à l'appel à projets les études et investissements résultant d'obligations réglementaires

Critères de sélection

Les projets seront évalués selon les critères suivants :

- Intérêt et pertinence vis-à-vis du poids économique de la filière (emplois, chiffre d'affaires, impacts sur la ressource...)
- Caractère partagé et concerté du projet et de la gouvernance
- Caractère démonstratif : apport d'une solution de substitution d'un intérêt technique, économique et environnemental en lien avec la stratégie régionale et le plan d'actions économie circulaire
- Qualité des moyens mis en œuvre : faisabilité du projet, calendrier, pertinence, qualité et complémentarité des partenariats s'il y a lieu
- Capacité à porter le projet : adéquation projet / moyens / résultats et robustesse du plan de financement
- Effet structurant pour la région associant des partenaires et prestataires locaux, résultats attendus en termes de retombées d'emplois et de développement économique durable
- Caractère démultiplicateur
- Clarté, précision et qualité du dossier de candidature